

Motion Julien Eggenberger et consorts – Dépouiller par anticipation le vote par correspondance

Texte déposé

Ces dernières années, le canton de Vaud s'est distingué par la lenteur de son dépouillement lors des élections. Le bon fonctionnement de nos institutions et la nécessité de donner aux acteurs politiques un temps pour l'analyse et les discussions en vue d'un éventuel deuxième tour plaident pour des résultats les plus rapides possibles.

La Ville de Lausanne, par exemple, a démarré le dépouillement du premier tour des élections communales 2016 à minuit une, le dimanche matin, utilisant ainsi le maximum de la marge de manœuvre définie dans la Loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP). Si différentes mesures organisationnelles ont permis d'accélérer et de sécuriser le déroulement des opérations dans plusieurs communes, il n'en demeure pas moins que le canton de Vaud reste souvent l'un des derniers à rendre ses résultats, comme les élections fédérales de 2015 l'ont encore prouvé. La rapidité du dépouillement dans les villes est au maximum des capacités permises par la législation actuelle, or ce sont elles qui sont souvent les dernières à rendre leurs résultats.

Une rapide analyse de la pratique des autres grandes villes suisses montre que la plupart procèdent à une première vague de dépouillement le samedi. C'est ainsi le cas, par exemple, dans les villes de Berne, Zurich, Bâle et Genève.

Il est évident qu'une anticipation du dépouillement, le samedi, nécessite des précautions afin d'éviter la divulgation de résultats. Les outils informatiques actuels permettent de séquencer le dépouillement et donc d'éviter qu'une vision d'ensemble puisse être disponible avant le moment souhaité. Ce temps supplémentaire permettrait, par exemple, de faire un premier contrôle de validité ou encore de procéder à la saisie des bulletins, le samedi, et de commencer la mise au point des bulletins modifiés, puis de clôturer les résultats, le dimanche, en fin de matinée, plutôt que généralement en fin de soirée. Ce temps supplémentaire réduirait nettement le stress et le risque d'erreur.

La loi prévoit que le Conseil d'Etat peut autoriser les bureaux communaux à commencer le dépouillement le jour du scrutin, avant la clôture de celui-ci. Elle prévoit aussi que toutes les mesures utiles doivent être prises pour garantir le secret du dépouillement anticipé jusqu'à la clôture du scrutin ; les résultats du dépouillement anticipé doivent être tenus secrets et ne peuvent être divulgués hors du local de dépouillement.

Les soussigné-e-s demandent au Conseil d'Etat de proposer une modification de la LEDP permettant de procéder, lors des élections, à un dépouillement anticipé, le samedi, ainsi que d'assurer les précautions à prendre pour éviter la divulgation de résultats partiels, le cas échéant.

Renvoi à une commission avec au moins 20 signatures.

*(Signé) Julien Eggenberger
et 23 cosignataires*

Développement

M. Julien Eggenberger (SOC) : — Un processus de dépouillement efficace et rapide est la garantie d'un bon fonctionnement de nos institutions. Il offre aussi aux acteurs politiques la possibilité d'avoir un temps pour l'analyse et les discussions, en vue d'un éventuel deuxième tour.

Ces dernières années, le canton de Vaud s'est distingué par la lenteur de son dépouillement lors des élections, même si des mesures ont permis d'améliorer la situation. Aujourd'hui, la marge de manœuvre permise par la Loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP) est totalement utilisée. Une mesure permettrait pourtant d'offrir de meilleures conditions de dépouillement et de bénéficier de plus de temps : commencer les opérations de dépouillement le samedi. Une rapide analyse de la pratique

des autres grandes villes suisses montrent que la plupart procèdent à une première vague de dépouillement le samedi. C'est le cas, par exemple, à Berne, à Zurich, à Bâle et à Genève.

Il est évident qu'une anticipation du dépouillement le samedi nécessite des précautions supplémentaires afin d'éviter la divulgation de résultats, même partiels. Les soussignés demandent donc au Conseil d'Etat, par cette motion, de proposer une modification de la LEDP permettant de procéder, lors des élections, à un dépouillement anticipé le samedi. Ils demandent aussi que cette latitude soit mise en œuvre en veillant à assurer des précautions pour éviter la divulgation de résultats partiels, le cas échéant. Nous nous réjouissons de débattre de cette question en commission.

La motion, cosignée par au moins 20 députés, est renvoyée à l'examen d'une commission.